

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2025/21/11/04

Date de convocation :

14/11/2025

Objet de la délibération :

Debat d'Orientation  
Budgétaire

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la mairie  
d'Épeugney le

28/11/2025

que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le

14/11/2025

- que le nombre des  
membres en exercice est de  
14.

Le Maire

**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney  
Séance du 21 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt et un novembre à vingt heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni  
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après  
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume  
AYMONIN, Maire.

**Présents** : M. Guillaume AYMONIN, M. CRETIN  
Guillaume, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick  
CAULIER, M. DEAU Nicolas, M. Gwenaël LE GALLO,  
M LAFON Régis, M. VIENNET François, M. Daniel  
PRENANT

**Absents excusés** : M. LOGUIOT Stéphane, Mme Sonia  
DESTAING, M. Edmond BARBA M. Jean-Michel  
CLEMENT, M. Eric CLEMENT

**Procuration** : M. LOGUIOT Stéphane à M. Guillaume  
CRETIN, M. BARBA Edmond à M. LAFON Régis, M.  
CLEMENT Eric à M. AYMONIN Guillaume, M. Jean-  
Michel CLEMENT à M. Romuald TAUVERON.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du  
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection  
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,  
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour  
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Les propositions d'investissement sont :

- Vis-à-vis du patrimoine de la commune, après échange il  
est décidé de mettre au Budget le cout de la réparation du  
Lavoir et de la Fontaine Jeanne d'Arc. Un budget de  
16000€ est à prévoir, afin de refaire l'étanchéité des bacs du  
lavoirs qui fuient à plusieurs endroits ainsi que du sol des  
bacs ou l'eau s'infiltré à cause de la porosité des pierres et  
le changement du bac de la fontaine Jeanne D'Arc.
- Matériels : Il est débattu sur la possibilité d'acheter une  
épareusse pour la commune comme cela était le cas avant.  
Cela permettra à l'employé communal d'entretenir les  
chemins forestiers et les accotements dangereux proche de  
la voirie. Le tracteur acheté par le conseil précédent ayant  
une puissance de 100ch, cela est plus que suffisant pour  
faire fonctionner un tel outil. L'ensembles des membres du

conseil présent valide cet investissement. Il est donc à prévoir 15000€ au budget pour cette achat.

Autres matériels à acheter, une débroussailleuse car celle actuelle ayant plus de 10ans commence à présenter des signes d'usure prononcé, il est préférable pour ne pas empêcher le bon déroulement des travaux communal d'acheter une nouvelle, tout en gardant l'ancienne pour le temps qu'elle durera. Il est provisionné 2000€ au budget

Autre point, l'achat d'une tronçonneuse, actuellement seul une petite élagueuse est à la commune et elle n'est pas suffisante pour permettre l'enlèvement des arbres tombés sur un chemin. Il est provisionné 1000€

Il est aussi demandé l'achat d'un outillage permettant le levage des tracteurs tondeuse pour les entretiens courants, l'employé communal étant formé à l'entretien du petit matériel, il doit pouvoir l'effectuer en toute sécurité. Il est provisionné 1000€

Il est nécessaire d'équiper le véhicule d'un système TRIFLASH pour sécuriser le-travail de l'employé communal. Il est provisionné 700€

Le maire demande la reconduction de la carte avantage jeune cette année, avec la modification de l'âge maximum du fait de la fin annoncé du Pass culture qui permettait à partir de 15 ans d'avoir la carte avantage jeune directement. Pour cela il propose de prendre en charge les cartes de 7 à 18 ans. Les conseillés approuvent cette modification.

Au niveau des bâtiments, le maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer le remplacement de la porte du 1<sup>er</sup> étage de l'école, celle-ci en bois se bloque très souvent et les institutrices n'arrivent pas à la fermer régulièrement. La porte a déjà été retravaillé plusieurs fois et elle est trop abimée pour pouvoir la réparer une nouvelle fois. Le conseil approuve ce changement. Un devis sera établi et provisionné au budget.

Il est échangé aussi sur l'état du mur de l'école, des piliers sont de plus en plus abimés, le problème récurrent du portail et les pierres qui se décèlent à cause des infiltrations et du gel. Le conseil municipal demande au maire la réalisation de devis pour la réparation ou le remplacement de celui-ci.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Guillaume AYMONIN

Guillaume CRETIN

